Compte administratif

Version 2023 des classeurs CNSA

Nouvelle version #CA-2023# du classeur Compte administratif de la CNSA

Mise à jour de la liste déroulante des codes catégorie établissement (voir teleca)

Section d’investissement

Modifications de plusieurs libellés

Suppression comptes 228 229 dans les Emplois et Ressources

Charges et Produits en groupes fonctionnels (voir teleca)

Suppression de la ligne 789

Ajout des comptes 7891 / 78921 / 78922 / 7894 / 7895 / 7896

7891 Utilisations de fonds reportés

78921 Utilisations de fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS

78922 Utilisations de fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics

7894 Utilisations de fonds dédiés sur subventions d’exploitation

7895 Utilisations de fonds dédiés sur contributions financières d’autres organismes

7896 Utilisations de fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Tableau des effectifs

Personnel Enseignement et socio-éducatif

Ajout "Agent de service affecté aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service repas"

Personnel médical

Ajout "Préparateur en pharmacie"

Le classeur Annexe 8 Bilan financier est inchangé

Version 2023 des classeurs teleca

Le classeur teleca enfance et adulte 2023 suit les évolutions du modèles CNSA avec cependant quelques différences :

La liste des catégories établissement propose plus de lignes, en conséquence la sélection de ces catégories ne sera pas mise à jour dans le classeur CNSA.

Dans les tableaux des effectifs et des rémunération, la catégorie ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF ajoute une nouvelle ligne Assistant(e) familial(e)

L'exportation des données pour l'onglet Bilan comptable non lucratif nécessite l'établissement des liaison entre le modèle teleca et le modèle décret 2003.

Le classeur teleca EHPAD est mis à jour pour 2023 , il n'avait pas évolué depuis plusieurs années.

Nomenclature Groupes Fonctionnel EHPAD spécifique pour le Groupe I des produits de la tarification.

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION	
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)
731224 / 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)
732	Produits à la charge de l'Etat
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées
7351	dont produits à la charge de l'assurance maladie (sauf 7351125)
7351125	dont part forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour
7352	dont produits à la charge du département (sauf 7352121, 7352122 et 7352282)
7352121	dont part issue du résultat de l'équation tarifaire dépendance (c/7352121)
7352122	dont part issue des financements complémentaires "dépendance" (c/7352122)
7352282	dont autres tarifs journaliers (part afférente à la dépendance)
7353	dont produits à la charge de l'usager (sauf 73532)
73532	dont part afférente à la dépendance (hébergement permanent)
7358	dont produits à la charge d'autres financeurs
738	Produits à la charge d'autres financeurs

L'absence de ces lignes de la nomenclature 2024 a pour conséquence de ne pas pouvoir générer le classeur teleca EHPAD avec les valeurs correctes.

Cependant leur présence va générer un écart de valeurs lors du contrôle du classeur effectué en fin de génération pour le classeur CNSA si des valeurs sont renseignées pour la ligne des comptes 735.

Les établissements non EHPAD ne sont pas concernés par ce problème éventuel.

La nomenclature Groupes Fonctionnels de référence EIG est modifiée avec ces lignes.

Pour créer une nomenclature conforme il faut effectuer une duplication de cette nomenclature de référence 2024 nommée ‘Groupes fonctionnels (EIG 2024) ’.

Les résultats de l’exercice doivent être renseignés par section hébergement ; dépendance ; soins

Ces données doivent être renseignés dans la gestion du compte administratif EHPAD

Tableaux des effectifs et des rémunérations

Présentation avec 3 colonnes ETP par section hébergement ; dépendance ; soins

Les valeurs uniques pour ces tableaux sont affectées sur la colonne hébergement.

Revision #1
Created 13 March 2024 13:08:32 by Yves GANIER
Updated 13 March 2024 13:25:45 by Yves GANIER